



LICENCE EN DROIT
Parcours
« CARRIERES JURIDIQUES
ET AFFAIRES PUBLIQUES »

I - ADMINISTRATION DE LA FILIERE

Unité de rattachement : Faculté de droit de l'Université de Paris-Est (U.P.E.)

Coordination générale de la filière :

- Professeur Alain Desrayaud, Doyen de la Faculté de droit
- Béligh Nabli, Maître de conférences HDR en droit public à l'UPEC

Contact : Rahma Machado

Tél : +33156726016 - Courriel : rahma.ouseddik@u-pec.fr

Bureau A324 bis (bâtiment A, 3^{ème} étage)

Dépôt des dossiers : Bâtiment A, scolarité générale

Adresse de la Faculté de Droit : 83-85, avenue du Général de Gaulle,
94010 Créteil

II - PRESENTATION GENERALE DE LA LICENCE EN DROIT « Parcours Carrières juridiques et affaires publiques »

En France, la fonction publique est le premier employeur avec environ 5,2 millions d'agents publics. Devenir membre de l'Administration publique nécessite de passer un concours qu'il est important de bien préparer pour pouvoir accéder à un poste dans la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière. En plus de l'accès par la voie contractuelle, il existe près de 400 concours pour intégrer la fonction publique et qui permettent d'accéder à de nombreux postes dans des domaines très variés comme la finance, les impôts, la sécurité, la justice, la police, l'écologie, les transports ou encore dans tout ce qui est administratif. Les emplois de cadre public qui relèvent de la catégorie A exigent au minimum un diplôme Bac+3 de type Licence. Notre filière d'excellence vise précisément la préparation à l'exercice de ces emplois publics de la catégorie A.

La filière d'excellence « Parcours Carrières juridiques et affaires publiques » est une filière sélective, allant de la Licence au Master, ouverte aux étudiants en droit de bon niveau et intéressés par l'accès aux carrières publiques dans l'Administration.

La filière d'excellence « Parcours Carrières juridiques et affaires publiques » offre une formation à de futurs jeunes professionnels susceptibles d'évoluer dans l'ensemble des sphères d'action des affaires publiques et leur ouvre un large éventail de carrières à l'intersection des branches du secteur public ainsi que des organisations locales et nationales.

La filière représente ainsi :

- Une formation aux concours administratifs
- Une formation aux épreuves juridiques
- Un enrichissement de sa culture générale
- Une distinction par rapport aux autres étudiants
- Une plus-value pour le CV, y compris dans l'optique de l'accès aux Masters

III - LE CURSUS

L'étudiant suit le cursus ordinaire de la licence en droit afin de le faire bénéficier exactement de la même formation générale que ses condisciples. Il suit en plus les enseignements offerts par notre filière d'excellence.

1°) L'admission dans la filière

Les étudiants sont sélectionnés sur dossier.

La qualité de la candidature est appréciée selon une série de critères : sont pris en considération les résultats obtenus dans les disciplines littéraires (telles que Philosophie, Français, Histoire) et en langues, du cursus secondaire

Le nombre de candidatures retenues est de l'ordre de 30 au maximum.

Les candidats doivent être impérativement présents aux journées de pré-rentrée au cours desquelles d'une part une présentation de la filière aura lieu.

2°) Les enseignements de la filière

Carrières juridiques et affaires publiques

Licence 1 :

- S1 :

o « Culture générale » (Préparation à l'exposé-discussion) – 21 h

o TD d'anglais des L1 et L2 Carrières publiques : M. THEZARD

- S2 :

o « Méthodologie des carrières publiques » (préparation à la note de synthèse) – 21 h

Licence 2 :

- S1 :

o « Méthodes du droit public » (préparation aux épreuves orales-mais écrit prévu dans la maquette) – 21 h : Béligh NABLI

o TD d'anglais des L1 et L2 Carrières publiques : M. THEZARD

- S2 : « Droit public approfondi » (préparation à la dissertation juridique) – 21 h : Lucie SPONCHIADO

Licence 3 :

- S1 :

o « Pratique du droit public » (méthodologie de la dissertation de culture générale ou de droit public et la note de synthèse) – 33 h

- S2 :

o « Grands problèmes contemporains » (préparation au grand oral) – 33 h : Lucie SPONCHIADO

3) Les examens

- Les modalités de contrôle des connaissances du régime général de la licence en droit s'appliquent au parcours. Il n'y a aucune règle dérogatoire.

- Chaque semestre, les enseignements de la formation sont sanctionnés par un examen final.

4) Calendrier

- Les enseignements se déroulent selon le calendrier universitaire de la licence en droit de septembre à mai ;
- Examens terminaux : mi décembre-début janvier ;
- Cours et travaux dirigés du second semestre : mi janvier-avril ;
- Examen terminal : fin avril-mai.